

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2012

Le quatre septembre deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Anny DELVALLEZ, Mona PAJOLE, Bruno LEFEBVRE, Candide LOTT, Xavier HUMLER, Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL, Elisabeth DE MONTIGNY, Huguette BOQUEL, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER, Anne-Marie GINTZ, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Robert LUSTIG, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING, Daniel WALTER, Daniel MESSMER, Etienne MARTIN et Sylvia LUSTIG.

Absents excusés : Jean-Marc SAAS, Richard BAUMERT et Frédéric OSTERTAG (procuration donnée respectivement à Lucienne GILG, Florence ESTREICHER et Daniel WALDVOGEL) et Hava DEDE

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal des séances des 23 et 25 juillet 2012
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Rapport d'activité 2011 de Numéricable*
 - b) *Rapport d'activité 2011 d'Electricité de Strasbourg*
 - c) *Rapport d'activité 2011 de Réseau GDS*
 - d) *Information sur les travaux à la salle des sports*
 - e) *Aménagement et réhabilitation de l'Ecole Briand : règlement de consultation, mise en concurrence des maîtres d'œuvre, jury du concours*
- 5) Affaires financières :
 - a) *Fixation des tarifs et rémunération des professeurs de l'école de musique, de danse et de théâtre*
 - b) *Affectation du résultat 2011 (modification)*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents pour cette séance de rentrée.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- mardi 11 septembre à 20h00 : commission des sports
- du 10 au 14 septembre à la salle des fêtes : bourse aux vêtements de l'AGF
- dimanche 16 septembre : rencontre de voitures anciennes et portes ouvertes des monuments historiques
- 17 septembre à 18h30 à 18h30 à la salle des fêtes de Gerstheim : 3^{ème} séminaire sur la fusion
- jeudi 20 septembre à 19h00 : rencontre conviviale avec le personnel, après la visite des installations techniques et des espaces verts
- dimanche 23 septembre au terrain de modélisme : manifestation aéronautique par le Model Club
- dimanche 23 septembre à l'étang de pêche : marché aux puces organisé par l'APP
- 6 et 7 octobre à la salle des fêtes : exposition de fruits par la Société d'Arboriculture
- mardi 9 octobre 2012 à 20h00 : prochaine réunion du conseil municipal
- jeudi 18 octobre à 18h00 : commission administrative du CCAS

2) Recours de MM Denis et Guy ROTH

MM Denis et Guy ROTH ont déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg suite au rejet de leur recours gracieux contre la décision de fermeture de l'accès par la rue Ste Odile au quartier de la gare

3) Bilan forestier 2011

Durant l'exercice 2011 un total de 237 m³ de bois ont été commercialisés, soit 1,65 m³ par ha pour un montant total de recettes de 15 640 € et un solde d'exploitation de 12 112 €. Compte tenu des travaux patrimoniaux réalisés durant l'année pour un montant de 12 670 € le résultat financier de l'exercice est quasi équilibré

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Consorts ZAEPFFEL, pour une maison d'habitation, sise 9 rue de Villé
- Monsieur Lukasz IGNATOWICZ et Mlle Stéphanie SCHAMBERGER, pour un appartement, sis 11 rue d'Obernai
- Consorts GINTZ, pour une maison d'habitation, sise 5 rue de Vienne
- Consorts FRITSCH, pour une maison d'habitation, sise 25 rue de Huttenheim
- SCI ELIEZER, représenté par Monsieur Richard BAUMERT, pour un immeuble d'habitation, sis faubourg du Rhin, cadastré section AD n°180/146, d'une superficie de 496 m²
- M et Mme Stéphane BERNEDE, pour une maison d'habitation, sise 3 rue de Rome
- Mlle Cathie SIMLER, pour une maison d'habitation, sise 10 rue du Bernstein
- Mme Denise LERCH et consorts, pour une maison d'habitation, sise 12 faubourg de Strasbourg
- Mlle Sandrine KRETZ, pour une maison d'habitation, sise 5 rue des Lilas
- Mme Marie Madeleine SCHOTT, pour une maison d'habitation, sise 15 rue de Vienne
- M et Mme Abilio MOREIRA, pour, pour 1 terrain, sis rue Rohan, section AD n° 191/13
- Madame Ir7ne MARTER, pour 1 maison d'habitation, sise 14 rue des Pêcheurs
- Monsieur et Mme Arnaud LOGEART, pour un appartement, sis 3 rue du Château
- SCI DENTELLES, représentée par Monsieur André CHENKIER, pour un terrain à bâtir, sis avenue de la gare, section AL n° 70, d'une superficie de 11,61 ares
- Consorts DREYFUS, pour une maison d'habitation, sise 15 rue du Châtelet
- Monsieur Thierry LERESTIF, pour une maison d'habitation, sise 17 rue de Barr
- MM Guy et Denis ROTH, pour une parcelle de terrain, sise rue Sainte Richarde, section AN n° 304/41 d'une superficie de 26 m²

- Mlle Cornelia BARBIER, pour 3 terrains à bâtir, sis rue Sélestat, cadastrés Section AN n° 298/139, 299/139 et 300/139, d'une superficie respective de 4,42 - 5,03 et 6,17 ares
- Consorts REISS, pour une maison d'habitation sise 9 rue de Huttenheim

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour les équipements sportifs de la salle des sports, les offres des entreprises ci-après ont été retenues :

Lot 1 - équipements sportifs collectifs - SATD, ZA 67130 RUSS, pour un montant de 39 493,50 € HT

Lot 2 - équipements sportifs gymnastique - GYMNOVA, 45 rue Gaston de Flotte 13 375 MARSEILLE, pour un montant de 63 677,48 € HT

Lot 3 - rideaux de séparation - Rowastores, rue du Commerce 67750 VENDENHEIM, pour un montant de 36 840,00 € HT

Lot 4 - mobilier club house - OMC MORGAN, 8 rue du Dépôt 67450 MUNDOLSHEIM, pour un montant de 8 004 € HT

3) ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 23 ET 25 JUILLET 2012

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance les procès-verbaux des séances du 23 et 25 juillet 2012 sont adoptés respectivement par 26 voix pour et 2 abstentions (Sylvia LUSTIG et Etienne MARTIN pour absence à la séance)

4) URBANISME ET TRAVAUX

a) Rapport annuel 2011 pour le service de télédistribution

Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée que conformément aux engagements du contrat de concession pour la télédistribution signé le 23 mai 1991 et l'avenant N°1 du 12 décembre 1994, Est Vidéocommunication devenu Numéricable, concessionnaire du réseau transmet chaque année un rapport relatant son activité sur le territoire de la Ville de Benfeld.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus

particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2011 sur le contrat de télédistribution à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2011 établi par Numéricable pour la télédistribution

b) Rapport annuel 2011 d'Electricité de Strasbourg

Monsieur Louis ZOBÈÏDE, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'Electricité de Strasbourg, s'est engagé, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire. L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBÈÏDE, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2011 sur le contrat de concession de distribution d'énergie électrique à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2011 d'Electricité de Strasbourg pour la distribution d'énergie électrique

c) Rapport annuel 2011 de Réseau Gaz de Strasbourg

Monsieur Louis ZOBÈÏDE, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que Gaz de Strasbourg, devenu entre temps Réseau GDS, s'est engagé, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire.

L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBEIDE, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2011 sur le contrat de concession de distribution de gaz à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2011 de Réseau GDS pour la distribution de gaz

d) Construction de la salle des sports

Monsieur Bruno LEFEBVRE apporte les éléments d'information suivants concernant le chantier de la salle des sports :

Pour ce qui de l'avancement des travaux, le planning globalement respecté à ce jour pour la nouvelle salle : livraison prévue pour les vacances de la Toussaint (transfert des activités de l'ancienne à la nouvelle salle durant les congés de la Toussaint)

Au titre des éléments financiers :

- pour un budget prévisionnel de 7 000 000 €, le montant des crédits engagés à ce jour est de 3 500 000 € soit 50%, représentant 80% du coût des travaux de la nouvelle salle
- au niveau subventions : pour un montant prévisionnel initial de 1 350 000 €, le montant notifié à ce jour s'élève à 1 530 000 €, dont 1 014 000 € du Conseil Général, 264 000 € de la Communauté de Communes, 100 000 € du FEDER (Fonds Européen), 130 000 € de la Région au titre de la politique bois et BBC, 20 000 € d'Electricité de Strasbourg

Des subventions complémentaires, en cours d'instruction (notification attendue début septembre) sont encore escomptées pour un montant de 140 000 € (dont 100 000 € du Conseil Général et 40 000 € de la Région Alsace), ce qui représentera un montant total de 1 670 000 €, soit environ 30% du coût du projet

e) Projet de restructuration et d'extension de l'Ecole

Aristide Briand

Madame Anny DELVALLEZ, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 novembre 2011, le conseil municipal a arrêté le projet de restructuration et d'extension de l'Ecole Briand, sur la base du projet élaboré par le CAUE et validé par les différents intervenants (commission, Education Nationale...)

La procédure de sélection d'un maître d'œuvre avait également été arrêtée sur la base d'une mise en concurrence sur dossier.

Toutefois, compte tenu de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle et du montant des honoraires estimés, il y a lieu de procéder par voie de concours (conformément aux dispositions de Code des Marchés Publics) pour le choix du maître d'œuvre..

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications du maire et de Madame Candide LOTT, maire-adjoint,

vu la délibération du 8 novembre 2011 adoptant le projet de restructuration et d'extension de l'Ecole Briand

vu le projet de règlement du concours de maîtrise d'œuvre en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'Ecole Aristide Briand

vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 août 2012,

décide

de procéder à la sélection du maître d'œuvre sous forme d'une mise en concurrence sur dossier, avec choix de 3 équipes amenées à être auditionnées par un jury, qui proposera le maître d'œuvre à retenir à l'approbation du conseil municipal

adopte

le règlement du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration et d'extension de l'Ecole Aristide Briand, tel que proposé dans le document joint en annexe, comportant notamment les évolutions suivantes :

- actualisation du coût d'objectif total à 2 300 000 € HT
- composition du jury (article 3)
- rémunération des maîtres d'œuvre non retenus (article 7) sur la base de 8 000 € HT (huit mille euros)
- calendrier du concours (article 10)

désigne

les membres du jury comme suit :

Jacky WOLFARTH, maire

Candide LOTT, maire-adjoint

Hava DEDE, Bernard BOUTONNET, Florence ESTREICHER et Etienne MARTIN, conseillers municipaux

adopté à l'unanimité

sollicite

l'inscription de ce projet au bénéfice des financements de l'Etat au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Compte tenu du montant de l'investissement et des programmes de travaux déjà engagés, les financements au titre de la DETR sont

sollicités sur 2 exercices (2014 pour la construction du bâtiment neuf et 2015 pour la réhabilitation).

toutes les autres subventions possibles (Conseil Général, Région au titre des économies d'énergie...)

adopté à l'unanimité

charge le maire

d'engager toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet

adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) Ecole de musique, de danse et de théâtre : frais d'écologie et rémunération des professeurs

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'Assemblée que pour l'année scolaire 2011/2012 les frais de fonctionnement de l'école de musique et de danse se sont élevés à 118 780 € et les recettes à 67 685 €, dont 58 548 € de frais d'écologie et 9 137 € de subventions départementales.

Pour l'année scolaire 2012/2013, il est proposé d'appliquer une évolution des taux horaires de rémunération des professeurs, sur la base de la situation individuelle de chacun (selon son ancienneté et son agrément), de maintenir les frais de déplacement et de réserver une suite favorable aux propositions du directeur pour les frais d'écologie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

vu les propositions du directeur de l'école de musique

vu l'avis favorable de la commission des finances du 29 août 2012

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2012/2013 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écologie pour l'école de danse, comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	17,50 €
--------------	---------

majoré comme suit, selon l'ancienneté et la qualification des professeurs :

<i>années de présence</i>	<i>avec agrément</i>	<i>sans agrément</i>
<i>de 0 à 5 ans</i>	0,30 €	0,15 €
<i>de 5 à 10 ans</i>	0,60 €	0,30 €
<i>de 10 à 15 ans</i>	0,90 €	0,45 €
<i>+ de 15 ans</i>	1,40 €	0,70 €
indemnité kilométrique	0,20 €	

Frais d'écolage trimestriels :

- initiation musicale :	70 € (68 € en 2011)
- solfège, formation musicale :	65 € (63 € en 2011)
- instrument à vent, batterie :	115 € (112 € en 2011)
- piano, violon, guitare, orgue :	135 € (132 € en 2011)
- tarif adulte ou instrument seul :	103 € (100 € en 2011)

Une réduction de 15 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 25,00 € pour le 3^{ème} sera appliquée.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2012/2013 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de danse comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage trimestriels enfants : 68,00 € (66 € en 2011)

Frais d'écolage adultes : 78,00 € (76 € en 2011)

Une réduction de 15 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 25 € pour le 3^{ème} sera appliquée.

Par ailleurs, une majoration de 10 % pour les élèves extérieurs à Benfeld sera appliquée

Une réduction de 15 € par enfant inscrit à l'école de musique et l'école de danse pour la même année scolaire s'appliquera.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2012/2013 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de théâtre comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage adultes : 62,00 €

adopté à l'unanimité

b) affectation du résultat 2011

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 27 mars 2012, le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 1 652 735,46 € au 31 décembre 2011 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour un montant de 677 922,46 € et au compte 1068 (virement à la section d'investissement) pour un montant de 975 813 €.

En réalité le montant à affecter au compte 1068 (tel qu'il apparaît au document budgétaire) s'élève à 974 813 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,

constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 652 735,46 € sur l'exercice et un excédent cumulé d'investissement de 465 565,21 €, hors crédits de report,

vu l'avis de la commission des finances en date du 29 août 2012,

décide

d'affecter le résultat à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpt 1068) pour un montant de 974 813,00 €, le solde, soit 677 922,46 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

adopté à l'unanimité

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Bruno LEFEBVRE informe que la commission de la communication s'est réunie deux fois, plus particulièrement pour élaborer ses modalités de fonctionnement et l'élaboration des 2 Benfeld.com distribués fin juillet et fin août.

La commission des sports s'est réunie le 26 juillet avec à l'ordre du jour l'organisation de la fête du sport programmée le 14 octobre prochain et les modalités de récompenses des sportifs

Monsieur Louis ZOBEIDE rend compte des propositions et décisions de la commission des travaux et de la sécurité qui s'est réunie le 23 août, notamment la remise en état du pont du parcours de santé par les agents du service technique d'une part pour des raisons financières et d'autre part pour permettre de mettre en valeur la compétence et la technicité des agents.

En matière de sécurité, un régime de « cédez le passage » sera instauré au débouché de la rue des Veilleurs (la priorité s'appliquera à la rue de Kertzfeld). Par ailleurs la mise en place du radar pédagogique (installé rue de Huttenheim) et les modalités de fonctionnement des ASVP ont été abordés.

Un grand merci est adressé aux agents techniques pour la célérité avec laquelle ces interventions ont été effectuées.

Par ailleurs, la reprise des activités des JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers) a été annoncée par le lieutenant Claude BOEHM, chef de l'unité territoriale.

Mme Anny DELVALLEZ présente le compte rendu de la commission du cadre de vie du 28 août, lors de laquelle ont été abordés le projet de réalisation d'une aire de jeu (dans le parc près du Muhlbach), la mise en place d'un siège élévateur à la Villa Jaeger, diverses demandes de particuliers et la mise en place de bacs à fleurs dans certaines rues (place Ascanio Albertini) notamment pour éviter des stationnements sauvages.

Il est également rappelé que le dimanche 9 septembre sera organiser un pique-nique convivial dans le quartier Rohan (sur l'espace public devant l'école Rohan) auquel tous les conseillers sont invités.

Une réunion préparatoire avec les bénévoles et les organisateurs se tiendra le mercredi 5 septembre à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00 en invitant les conseillers à une séance de commissions réunies.